

CORONAVIRUS

COVID-19

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS

La problématique du **CORONAVIRUS/COVID-19** est toujours d'actualité, nous devons donc continuer à nous protéger et à protéger les autres. **Plus d'info ? www.info-coronavirus.be**

Éditeur responsable : Caroline Deroubaix, Échevine de l'Information, Administration communale, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische
Imprimé par l'imprimerie Doneux sur papier certifié PEFC

Doische

INFOS

FÉVRIER 2021

6

UNE NOUVELLE RUE À

Gochenée

9

PERTE DE REVENU LIÉE
À LA CRISE

Coronavirus

72

DÉCOUVERTE DES COUCHES
LAVABLES

Atelier

COMMUNE DE
DOISCHE



CP - A votre santé! - Michel Ledoux

WWW.DOISCHE.BE

Entretien/Réparation
multimarque...
avec un service
indépendant spécialisé



- Audi
- VW
- Seat
- Skoda
- Service pneumatique
- Montage équilibrage
- Géométrie 3D

Service de qualité à proximité

Rue Martin Sandron 1b - 5680 Doische
082 677 111 • 0475 754 181



Bodson
Guy **ENTREPRISE FAMILIALE**



CONSTRUCTION HABITATIONS CONTEMPORAINES ET TRADITIONNELLES
RÉNOVATION - AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
TOITURE SPÉCIALITÉ L'ARDOISE NATURELLE
AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE HABITATION



RUE DU POINT D'ARRÊT 7 - 5680 GIMNÉE
082 67 86 87 - 0477 65 34 13 - ENTREPRISEBODSON@GMAIL.COM



DINO
LE CARRELEUR
VENTE & POSE

0494 460 024

PHILIPPEVILLE
RUE DE NAMUR 64 (N97)

MAGASIN OUVERT
SUR
RENDEZ-VOUS

Maison L'Edelweiss

Maison de repos et de soins pour personnes valides,
semi-valides, invalides, retraitées, convalescentes

Maison L'Edelweiss
17 Route de Viroin - 5680 Gimnée
082 67 83 71

*La direction et le personnel
de la Maison de Repos et de Soins L'Edelweiss
remercient chaleureusement
toutes les personnes qui leur ont témoigné du
soutien pendant la crise du Coronavirus !*



Johany DARVILLE

Dépannage - Matériel - Installation
Assistance Internet & Réseau

Déplacement offert sur
présentation de ce bon

* Valable une seule fois par domicile



Rue des Meuniers 27 - 5620 Morville
082 68 86 74 - 0497 17 79 89 - www.fabrique-informatique.be

VEKEMAN Nicolas

SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

0494 191 845

Grany Confort Médical Magasin Médical

Vente et Location Matériel Médical et Paramédical
082/678.537 - 0475/472.921 (7j/7)

ROMEDENNE
Rue de La Poste 1

Hygiène - Désinfection - Incontinence - Rhumato - Contention
Traumatologie - Bandagisterie - Aide à domicile - Mobilier
lits matelas - Matériel professionnel - Matériel de
diagnostic - Vêtement adapté - Chaussure orthopédique -
Semelle - Prothèse mammaire - Soin pédicure -
Large Matériel, Conseil d'une professionnelle de la Santé



Lu/Mar: 14h-16h - Je: 10h-17h - Ve: 10h-14h et Me/Sa : sur RDV

Service de Soins à Domicile 24h/24h



STOCKBOX
LE SPÉCIALISTE DU STOCKAGE



**TROUVEZ CHEZ NOUS
LA PLACE QUI MANQUE CHEZ VOUS !
UN SERVICE DE QUALITÉ AU MEILLEUR PRIX**

Accès aisé 7j/7 - Box de 2 à 30m2 - Site sécurisé
Location lift - remorque - camionnette - containers extérieurs

Rue du Moulin 240 - 5600 Philippeville
Tél. 0475 28 12 03 - 071 57 03 34
WWW.STOCKBOX.BE - info@stockbox.be

INFORMATIONS COMMUNALES

Les heures d'ouverture de l'administration communale sont les suivantes :
Uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Permanence « population » : le **1^e, 3^e et 5^e samedi du mois de 9 h 00 à 12 h 00** (sauf exceptions)
Téléphone : 082 21 47 20 – Fax : 082 21 47 39 – Notre adresse e-mail : info@doische.be
Notre site : www.doische.be – Page Facebook : Doische Infos – Page Twitter : ACDoische
Les Services communaux restent toutefois disponibles par téléphone en dehors de ces plages tous les jours ouvrables de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

SCÈNES DE VIE À DOISCHE : « À VOTRE SANTÉ ! »

Chaque mois, par le biais de la couverture de ce bulletin communal, vous aurez l'occasion de découvrir une des dix photos « coups de cœur » issues de l'exposition « Scènes de vie à Doische » réalisée en 2020. Merci à Michel Ledoux pour sa participation et sa photo « À votre santé ! ».

Ces photos vous inspirent quelques mots, un poème, un conte, une nouvelle ou tout autre forme de récit ? N'hésitez surtout pas à les écrire et à les envoyer à bibliotheque@ccdoische.be !

BOURGMESTRE

Sur rendez-vous en téléphonant au 082 21 47 25 ou au 0486 38 39 92 ou encore par mail à pascal.jacquiez@doische.be

CPAS

Permanences de la Présidente Bénédicte Hamoir

Sur rendez-vous en téléphonant au 0479 36 50 90

Permanences sociales

Le **lundi et le vendredi de 9 h 00 à 11 h 00** et le **mercredi de 13 h 30 à 15 h 30**, Rue Martin Sandron 131 à 5680 Doische Tél. 082 69 90 49 – Fax : 082 69 93 41 mail : info@cpasdoische.be.

Le Service social est accessible uniquement au numéro 082 69 90 49

Une permanence pension a lieu tous les **4^e jeudis du mois de 10 h 00 à 11 h 30** à la Salle des Mariages à l'Administration communale.

Les permanences sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

DÉCHETS ET COLLECTES

La collecte des déchets ménagers et organiques aura lieu **les jeudis 04, 11, 18 & 25 février 2021**. La collecte des papiers-cartons aura lieu **le vendredi 26 février 2021**. La collecte des PMC (sacs bleus) aura lieu **les mardis 02 & 16 février 2021**. Plus d'infos sur le tri des déchets, surfez sur www.bep-environnement.be.

PARC À CONTENEURS DE DOISCHE

Lundi : Fermé – Mardi au samedi : 9 h 00 à 17 h 00 – Dimanche et jours fériés : Fermé



SUIVEZ-NOUS SUR
facebook

Vous voulez être tenu informé au plus vite ?
www.facebook.com/communededoische
ou rechercher Doische Infos



Enseignement secondaire général, technique et professionnel



Bienveillance Valorisation Persévérance

Inscriptions en première année

Du 01/02 au 12/02 et du 22/02 au 05/03
de 8h00 à 18h00, du lundi au vendredi
uniquement sur rendez-vous
au 071 / 66 61 61

Respect Confiance Responsabilisation

Ecole numérique - une pédagogie et une gestion
utilisant des outils à la pointe de la technologie

Choix des langues - choix entre anglais et néerlandais
dès la première année

Ecole des devoirs gratuite

Institut Notre-Dame

Rue de l'Eglise St-Philippe 10a - 5600 PHILIPPEVILLE
071/66 61 61 - www.ind-philippeville.be

Etat Civil

DECES

BLAVIER Léon à Dinant, le 03/12/2020 (Doische).
LECOQ Jacques à Jumet, le 05/12/2020 (Matagne-la-Petite).
BEAUMONT Marcel à Arlon, le 05/12/2020 (Doische).
HENQUIN René à Doische, le 10/12/2020 (Doische).
LEQUEUX Gilberte à Dinant, le 11/12/2020 (Nivelée).
ADAM Josiane à Doische, le 18/12/2020 (Hastière).
PERPETE André à Dinant, le 25/12/2020 (Doische).
ANCEAU Marcel à Dinant, le 28/12/2020 (Doische).

WAIRY Georges à Doische, le 29/12/2020 (Doische).

MARIAGE

Néant

NAISSANCE

THIRION Ninon à Chimay, le 06/12/2020 (Gimnée).
LAGRACE Sahel à Charleroi, le 11/12/2020 (Romerée).
FONTENELLE Aaron à Namur, le 21/12/2020 (Doische)

Fermeture des bureaux et permanences

Les permanences « Population/État civil » auront lieu les **06 et 20 février 2021**.

Vente de bois de chauffage 2020

REMISE EN VENTE DES LOTS INVENDUS LE 18 DÉCEMBRE 2020

Le Collège Communal de Doische porte à la connaissance des intéressés qu'il procédera, en la salle des réunions à Doische, 114 rue Martin Sandron, **le 19 février 2021 à 10 heures 30** à l'ouverture des soumissions régulièrement parvenues pour la vente des lots de bois de chauffage invendus lors de la vente du 18 décembre 2020.

En raison de la crise sanitaire et des mesures édictées par le Gouvernement fédéral et les Entités fédérées, **aucune ouverture des soumissions en public ne sera organisée.**

Les lots de bois de chauffage sont les suivants :

- Division de Doische, Lieudit «Bois du Fir ou Bois St George - cpe 15 » : Part 155
- Division de Gimnée Lieudit «Taille aux bouleaux - cpe 10 » : Part 52
- Division de Gimnée, Lieudit «Trou des gattes - cpe 10 » : Parts 58 et 59
- Division de Gochenée, Lieu-dit «Grand Tienne - cpe 5 » : Part 1
- Division de Gochenée, Lieu-dit «Vémont - Tienne de Presle - cpe 10 » : Parts 4, 6, 7, 8 9

Conditions : **faire offre à partir de 6 €/stère**

Date limite de réception des offres : **19 février 2021 à 10 heures 30.**

Les autres termes et conditions du Règlement de vente

adoptés en séance du Conseil communal du 19 novembre 2020 restent d'application. **Priorité sera donnée à ceux qui n'ont pas eu de part lors de la 1^{ère} vente.**

Les soumissions pour tous les lots repris ci-dessus sont à envoyer par la poste à Monsieur le bourgmestre de Doische, de façon à lui parvenir **pour le 19 février 2021 à 10 heures 30 au plus tard** cachet de la Poste faisant foi ou être remises de la main à la main à Mr le Bourgmestre ou au Directeur général le jour de l'ouverture et porteront obligatoirement la mention « **Vente de bois de Chauffage - 19 février 2021** ». **Pour tout renseignement et visite**, veuillez contacter les agents forestiers suivants :

- Division de Doische, Nivelée, Romerée, Matagne-la-Petite : Monsieur AF Jean-Claude BUCHET - 0477 78 15 35.
- Division de Doische, Vaucelles : Monsieur AF Guy Delfosse - 0477 78 15 05.
- Division de Matagne-la-Petite et Matagne-la-Grande : Monsieur AF Henry VICENZI - 0479 86 37 25
- Division de Gochenée, Souleme : Monsieur AF Robert François - 0477 78 15 44

Les plans et modèle de soumission sont disponibles au Service Patrimoine de l'Administration communale dont les coordonnées sont les suivantes :

Emeline Paulet

082 21 47 23 - emeline.paulet@doische.be

Une nouvelle rue à Gochenée...

UNE PARTIE DU « QUARTIER DU PAIRET » DEVIENT « RUE MARIE-JOSÉPHINE PIERRE »

A la demande de BPOST, et vu l'émergence du lotissement situé au Quartier du Pairet à Gochenée, la numérotation de la rue Quartier du Pairet devenait problématique et causait bien des désagréments au facteur et livreurs de colis. Dès lors, le Collège communal pris la décision de renommer et de renuméroter une partie de la rue Quartier du Pairet.



Oui, mais quelle dénomination choisir ?

Connaissant sa passion pour l'histoire locale, le Collège communal demanda à Alain Gillain, habitant de Gochenée, d'y réfléchir, comme il l'avait fait pour le Quartier du Centre devenu Quartier Alphonse Balat, et de proposer une nouvelle dénomination, ce qui fut fait en un jour. Il proposa « rue Marie-Joséphine PIERRE ».

Trois critères ont conduit sa recherche :

- Trouver une native de Gochenée
- Un parcours de vie exceptionnelle
- Le dernier changement de nom de rue a mis en valeur, Alphonse Balat, qui était un homme, donc trouver une femme serait pertinent.

Qui était Marie-Joséphine Pierre ?

Née à Gochenée le 30 juin 1882 et décédée à Gochenée le 31 octobre 1972.

Prisonnière politique en 1918, Femme de l'Armée des Ombres, Résistante hors pair en 1942.

Un bref historique de sa vie...

Mars 1916.

Joséphine a maintenant 34 ans. Elle est mariée à un of-

ficier de gendarmerie. Elle n'a pas d'enfant et vit dans sa maison à Gochenée. Son mari est mobilisé, à la guerre. Elle aide donc sa jeune sœur à élever ses quatre enfants. C'est là qu'un premier drame se joue.

Sa sœur a caché, dans le poulailler adjacent à la maison, du matériel militaire pour la Résistance. Sur dénonciation d'un voisin, la Feldgendarmerie, nom de la police militaire allemande, débarque et trouve directement l'endroit où est dissimulé le matériel.

Joséphine, présente dans la maison ce jour-là, et pour protéger sa sœur et ses enfants, déclare à la police que c'est elle qui a caché le matériel. S'ensuivent alors arrestation, interrogatoires et incarcération à la prison de Saint-Gilles. Elle se retrouve dans la cellule voisine de Gabrielle Petit, héroïne de la Résistance belge, assassinée le 01 avril 1916. Joséphine se rappelle que le jour de sa déportation vers l'Allemagne, toutes les femmes ont quitté la prison de Saint Gilles sauf Gabrielle Petit. Elle apprendra bien plus tard, la mise à mort de celle-ci. Joséphine passera 18 mois dans les geôles allemandes.

Elle sera décorée de la médaille du prisonnier politique pour sa courageuse et admirable attitude.

Rentrée au pays en novembre 1917, elle retrouve sa maison où elle récupère de sa captivité. Elle y attend également le retour de son mari, Émile qui, sur l'Yser, a subi un bombardement à l'ypérite. Il souffrira de maladies des voies respiratoires jusqu'à son décès en 1942.

Janvier 1942

Joséphine a maintenant 60 ans. L'Allemagne aura envahi deux fois son pays, l'aura maintenue en captivité 18 mois, aura gazé à « mort » son mari, et, surtout l'aura privée d'avoir des enfants...

Ce sera la plus grande souffrance de sa vie...

De janvier 1942 à Août 1944

Entrée dans l'Armée des Ombres et dans la Résistance active.

Joséphine intègre le réseau Bayard. Le Lion Belge reconnaîtra son action au sein de ce réseau.

Elle entre au Mouvement National Belge (le M.N.B.) qui était l'un des principaux réseaux de résistance durant la Seconde Guerre mondiale. Il fut fondé par Aimé Dandoy, le 17 décembre 1940. Les missions de ce groupe consistaient en la mise au point des filières d'évacuation de pilotes alliés, la presse clandestine, le renseignement, et le sabotage.

Elle fait partie du réseau de passeurs filéristes belges, hollandais et Français.

Elle devient un agent actif du Service de Renseignement et d'Action (le S.R.A) et de l'Union des Services de Renseignement et d'Action (le U.S.A.).

Elle sera reconnue comme « résistant civil » pour son action, du 01 janvier 1942 au 31 août 1944.

En conclusion,

Joséphine était une femme authentique. C'était une grande

dame. On avait l'impression qu'on la connaissait, c'était la voisine d'à côté... Elle était d'une grande simplicité et était particulièrement reconnue pour sa joie de vivre. Les gens qu'elle aimait savaient qu'ils pouvaient toujours compter sur sa présence. Une présence de chaque instant...

Elle se montrait d'un naturel positif et aimait voir ce qui fonctionnait bien. Elle s'est engagée dans la résistance, au péril de sa vie, pour la liberté de notre pays, en combattant l'ignominie nazie.

Du début du printemps à la fin de l'hiver, de jour comme de nuit, sans crainte, avec prudence, avec efficacité, elle

a sauvé et conduit en zone libre des pilotes américains ou anglais, mais aussi des prisonniers évadés français et belges. Plusieurs familles juives lui doivent la liberté et la vie. Elle a renseigné les Alliés sur les mouvements, la composition, l'armement, les moyens radios et de communication de l'ennemi.

Douglas Conway, pilote américain sauvé par Joséphine, a écrit plusieurs cartes de Noël et de Nouvel An. Il a répété son geste chaque année de la libération et au décès de Joséphine, nous laissant ainsi le témoignage d'une belle amitié.

Produits phytopharmaceutiques

CONTRÔLES RÉGIONAUX SUR LE STOCKAGE, LA MANIPULATION ET L'APPLICATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES.

L'administration régionale informe d'une campagne de contrôle dans les exploitations agricoles sur le respect des obligations relatives au stockage, à la manipulation et l'application des produits phytopharmaceutiques. Les points en cours de modifications législatives suite aux remarques de la Fédération Wallonne de l'Agriculture

sont toutefois exclus momentanément de ces contrôles. Les check-list de contrôles sont disponibles sur le site de l'administration régionale (voir encart). Protect'eau rappelle ses services de conseils gratuits pour analyser si l'exploitation est en ordre et/ou pour aider à la mise en conformité.

ENCART CHECK LIST DES DISPOSITIONS LEGALES CONTROLEES

Les check-list sont disponibles sur le portail environnement du SPW et sont téléchargeables aux adresses suivantes.

Attention, sont exclus du contrôle les points surlignés en rouge au niveau de la numérotation dans les check-list.

A. Contrôle local phyto :

- Dépôt de produits phytopharmaceutiques < 25kg
 - Contrôle 1 : Prévention des accidents et des incendies + Gestion des déchets
 - Contrôle 2 : contrôle documentaire
- Dépôt de produits phytopharmaceutiques entre 25kg et 5 tonnes

- Contrôle 1 : Prévention des accidents et des incendies + Gestion des déchets
- Contrôle 2 : contrôle documentaire
- Dépôt de produits phytopharmaceutiques > 5 tonnes
 - Contrôle 1 : Prévention des accidents et des incendies + Gestion des déchets
 - Contrôle 2 : contrôle documentaire
- B. Contrôle de l'application des produits phytopharmaceutiques
- C. Contrôle des opérations de manipulation des PPP et de la gestion des EPP

Organisation des services hivernaux

La période hivernale s'étend du 15 novembre au 15 mars. Afin de faciliter le passage des camions d'épandage de la Commune en cas de chute de neige, nous demandons aux citoyens de laisser les voiries libres d'accès. En effet, si les véhicules sont garés de telle façon à gêner le passage des services compétents, le dégagement de la rue ne pourra s'effectuer. Des circuits d'intervention ont été déterminés en donnant la priorité aux zones desservies par les transports publics ainsi que les axes de liaison entre les villages.

Contact :

Atelier communal : 082 21 47 36



SPW Fiscalité



La permanence de l'antenne-relais du « Service Public de Wallonie Fiscalité » se tient sur rendez-vous le mardi ou le jeudi à l'Administration communale de Doische, Maison communale de Doische, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Les matières traitées par la SPW Fiscalité sont principalement la fiscalité des véhicules (taxe de mise en circulation, taxe de circulation et sa composante éco-malus) et la redevance télévision.

Si vous souhaitez vous adresser à la personne-relais pour, par exemple, déclarer une remorque, introduire une réclamation ou tout simplement obtenir un renseignement, n'hésitez pas à vous adresser à celle-ci qui vous aidera à remplir les documents nécessaires et qui les transmettra ensuite au(x) service(s) concerné(s).

Un rendez-vous ?

Madame Elisabeth Hambÿe

Tél.: 0486 64 07 69

Site web

www.wallonie.be/fr/vivre-en-wallonie/im-pots-taxes-et-fiscalite



Fonds Social Chauffage

Le Fonds Social Chauffage aide depuis fin 2005 les ménages en difficultés financières en intervenant en partie dans le règlement de leur facture énergétique. Tout habitant répondant aux conditions d'octroi et se chauffant au gasoil de chauffage, au pétrole lampant et au propane en vrac peut faire appel à notre Fonds et ce, chaque année calendrier.

Sur quels combustibles porte l'intervention ?

L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat d'un combustible domestique (gasoil de chauffage) à la pompe ou en vrac (dans l'optique de remplir une citerne à domicile), de pétrole lampant à la pompe et de gaz propane en vrac livré à domicile en grosses quantités (dans une citerne, pas en bonbonnes).

La livraison doit être faite **entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre**.

Qui a droit à cette intervention financière ?

- **Catégorie 1** : les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance maladie invalidité. A noter que le montant des revenus annuels bruts imposables du ménage **est plafonné à 19.566,25 €, majoré de 3.622,24 € par personne à charge***.

Dans les cas suivants, il n'y a pas lieu de faire une en-

quête sur les revenus :

- lorsque le ménage est composé d'une personne isolée (avec ou sans enfants à charge) bénéficiant du statut BIM ;

- lorsque l'ensemble du ménage est BIM.

- **Catégorie 2** : les personnes à revenu limité, c'est-à-dire les ménages dont le revenu annuel brut imposable est **inférieur ou égal à 19.566,25 €, majoré de 3.622,24 € par personne à charge***.

Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

- **Catégorie 3** : les personnes sur - endettées qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes en vertu des articles 1675/2 et suivant du Code judiciaire et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

* Pour être considérée comme une personne à charge, les revenus nets doivent être **inférieurs à 3.330,00 €, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants**.

A combien s'élève l'intervention ?

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie **entre 14 cents et 20 cents par litre** ; Ce montant dépend du prix facturé du combustible. Plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante.

Le Fonds intervient pour un maximum de **1500 litres par période de chauffe et par famille**.

Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, le Fonds a prévu une intervention forfaitaire de 210 €. Un seul ticket suffit pour prétendre à l'allocation forfaitaire.

Comment réclamer cette intervention ?

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la livraison.

Le CPAS vérifiera :

- si vous appartenez réellement à une des catégories précitées,
- si vous utilisez réellement un combustible de chauffage qui vous donne droit à une intervention,
- si l'adresse figurant sur la facture correspond à l'adresse de livraison et à l'adresse où vous résidez habituellement,
- si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants :

- Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.
- Si vous faites partie de la catégorie 1 :
 - votre carte d'identité,
 - à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale,...)
- Si vous faites partie de la catégorie 2 :
 - votre carte d'identité,
 - à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente de versement d'allocation sociale,...)
- Si vous faites partie de la catégorie 3 :
 - la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

Où trouver des informations complémentaires ?

- auprès de votre CPAS, rue Martin Sandron 131 à 5680 Doische ou au 082 69 90 49.
- sur le site www.fondschauffage.be
- au numéro gratuit 0800 909 29

Coronavirus/Informations : Perte de revenu liée à la crise

VOUS AVEZ SUBI UNE PERTE DE REVENU LIÉE À LA CRISE DU COVID-19, LE CPAS PEUT VOUS AIDER...!



Suite à l'obtention de divers financements (appel à projets, subventions régionales et fédérales), notre CPAS peut vous venir en aide !

Ces aides s'adressent aux travailleurs salariés ou indépendants, aux travailleurs ALE, aux étudiants, aux artistes, ... ayant perdu leur revenu suite à la crise du covid-19.

Voici le type d'aides que nous pouvons vous apporter :

- Aides relatives au paiement des factures d'énergie et de loyers.
- Aides au paiement de factures impayées.

- Aides alimentaires sous forme de bons.
- Aides en matière de santé et de soutien psychosocial : intervention dans la prise en charge des coûts des professionnels reconnus, des traitements prescrits, ...
- Aides au soutien numérique. Intervention dans l'achat d'équipement informatique en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire.
- Aides pour divers besoins primaires.
- ...

Nos services sont joignables par téléphone **tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h à 16h au 082 69 90 49. Une permanence a lieu les lundis de 9h à 11h, les mercredis de 13h30 à 15h30 et les vendredis de 9h à 11h (rue Martin Sandron 131 5680 Doische).**

En cette période particulière, nous travaillons **principalement sur rendez-vous et privilégions les contacts par courrier, e-mail ou téléphone.**

Mesures de sécurité (COVID-19) en vigueur au sein de nos locaux

- Port du masque recommandé pour tous les visiteurs
- Usage du gel hydroalcoolique obligatoire (mis à disposition dans la salle d'attente)
- Une seule personne admise dans la salle d'attente

- et par rendez-vous
- (hormis les familles monoparentales avec enfants de - de 12 ans)
- Paroi de protection en plexiglas installée dans le bureau

Mercredi, C'est OXY : Modules d'ateliers ludiques et créatifs

OXYJeunes propose des animations pour enfants tous les mercredis. Sport, jeux coopératifs, activités manuelles et d'expression, activités musicales, ... tout est mis en œuvre pour varier les plaisirs des enfants dès 3 ans ! Les thématiques changent au cours de l'année afin de proposer des nouveautés adaptées aux conditions climatiques et aux envies du groupe. Le mercredi, c'est OXY !

Intéressé ?

Quand : **Depuis le 09 septembre 2020, de 13h à 17h (Garderie possible, de 17h à 18h pour 1 €)**

Où : **Ecole communale de Matagne-la-Petite**

Coût : **5,00 € la séance (4€ à partir du 2^e enfant)**

Inscription : **OBLIGATOIRE**

Programme des activités

Février

« La musique » Sur une note festive, tu découvriras divers instruments et artistes des quatre coins du monde. Danse, chant et jeux rythmeront ton mercredi.

Mars

« Le monde imaginaire » Entre dans un univers rempli de magie, découvre des légendes et fais sortir des personnages saugrenus de ton imagination.

Avril

« Les couleurs » La chanson disait « Rêve ta vie en couleur, c'est le secret du bonheur » alors colore ton après-midi ! Mélange les couleurs, joue avec elles et expérimente leurs combinaisons !

Mai

« Art de rue » Les disciplines urbaines s'invitent au mercredi après-midi. Au programme : jonglerie, danse, graff', impro, magie, ...

Juin

« A fond les ballons ! » Dans les bricolages, les jeux et le sport, le ballon sera au centre de nos activités pour un mercredi plein de rebondissement.

N'hésitez pas à prendre contact **avec Oxyjeunes asbl par mail à v.bayet@oxyjeunes.be ou www.oxyjeunes.be**

Grippe aviaire

Le confinement obligatoire des volailles et oiseaux captifs reste de vigueur sur l'ensemble du territoire ! Depuis le 15 novembre 2020, toutes les volailles et oiseaux captifs doivent être confinés à l'intérieur ou protégés avec un filet. Cela vaut également pour les personnes qui ne possèdent que quelques poules. Cette mesure est mise en place pour une durée indéterminée.

Le nourrissage et abreuvement doivent obligatoirement se faire à l'intérieur ou de manière à rendre impossible le contact avec les oiseaux sauvages. Suivez l'évolution de la situation via les réseaux sociaux de l'AFSCA : Facebook & Twitter ou via <http://www.afsca.be/consommateurs/extra/grippeaviaire/>





Commission Locale de Développement Rural

Appel à candidatures

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est un groupe composé de citoyens et d'élus, chargé de suivre l'état d'avancement des projets inscrits dans le Programme Communal de Développement Rural 2018-2028 (PCDR).

Une CLDR est composée de membres – désignés par le Conseil communal – de tous les âges, de tous les villages, d'acteurs de différents milieux associatifs et avec des centres d'intérêts différents.

Vous souhaitez vous impliquer dans le développement de la commune et suivre la mise en œuvre des projets du PCDR ? Posez alors votre candidature pour être membre de la Commission Locale de Développement Rural !

Votre formulaire de candidature doit nous parvenir avant le 19 mars 2021.

Informations sur <http://pcdr.doische.be>.

Doische

Formulaire de candidature
Commission Locale de Développement Rural de Doische

Nom : Prénom :

Rue et numéro : Village :

Téléphone et/ou GSM :

Adresse mail :

Année de naissance : Sexe : Homme - Femme

Profession / secteur d'activité :

Si vous êtes retraité, quelle était votre profession ?

Si vous êtes aux études, pouvez-vous spécifier ?

Etes-vous membre d'association(s) : oui – non

Si oui, laquelle (lesquelles) et à quel titre?

Quels sont vos principaux centres d'intérêt ?

| | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Vie sociale et culturelle | <input type="checkbox"/> Agriculture |
| <input type="checkbox"/> Economie et commerce | <input type="checkbox"/> Sports et loisirs |
| <input type="checkbox"/> Environnement et nature | <input type="checkbox"/> Communication, multimédias |
| <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire / Mobilité | <input type="checkbox"/> Energies renouvelables |
| <input type="checkbox"/> Jeunesse | <input type="checkbox"/> Gestion communale |
| <input type="checkbox"/> Histoire, identité, patrimoine | <input type="checkbox"/> Autres : |
| | |

Depuis combien de temps habitez-vous à Doische ?ans

Date : Signature :

**Formulaire à renvoyer
pour le 19 MARS 2021 à**

COMMUNE DE DOISCHE
Sabine MAGIS
Rue Martin Sandron 114
5680 Doische
sabine.magis@doische.be

Atelier découverte des couches lavables

Langes lavables
ET SI ON S'Y METTAIT?

L'alternative à la **TONNE** de langes jetables dans les poubelles résiduelles (sac payant communal ou conteneur à puce).

Plus d'infos sur : www.bep-environnement.be

Suite aux nouvelles mesures « **zéro plastique dans les déchets organiques !** », le BEP Environnement propose pour les jeunes parents, des ateliers de découverte des langes réutilisables.

Un atelier découverte des couches lavables est organisé **le jeudi 4 mars 2021 de 19h à 21h** à la salle communale de Romerée, rue des Tilleuls 70 5680 Romerée
Cela vous intéresse ou vous êtes juste curieux d'en savoir plus, venez nous rejoindre !

Réservation demandée au Plan de Cohésion Sociale, Isabelle Jeandrain, 082 69 90 49 ou coordination.pcs@cpasdoische.be.

Une initiative du BEP avec le soutien du Plan de Cohésion Social (PCS), du CPAS et de l'Echevinat de la Petite Enfance de la Commune de Doische

Une tonne de déchets !

Langes jetables

Un plus pour l'environnement, la santé et le portefeuille !

Langes lavables

| | | | | | |
|---|---|---|--|---|--|
| <p>NOMBRE DE LANGES : 5000 langes Un bébé porte en moyenne 5 à 6 langes par jour.</p> | <p>COÛT D'ACHAT : 1350 - 2250 € + le coût de l'enlèvement des poubelles.</p> | <p>QUANTITÉ DE DÉCHETS : 1 Tonne.</p> | <p>NOMBRE DE LANGES : 20 à 40 langes Un bébé porte en moyenne 5 à 6 langes par jour.</p> | <p>COÛT D'ACHAT : 800 €-1200 € Cela comprend le coût du voile de protection en papier, les dépenses d'énergie, d'eau et de lessive.</p> | <p>QUANTITÉ DE DÉCHETS : 150 kg essentiellement dégradables.</p> |
| <p>SANTÉ : Assèche la peau car ils contiennent du gel absorbant chimique.</p> | <p>ABSORPTION : Ne favorise pas la propreté car bébé ne ressent pas l'humidité.</p> | <p>MOTIFS : Pas de couleurs ni de gaieté.</p> | <p>SANTÉ : Aucunes substances toxiques.</p> | <p>ABSORPTION : Favorise la propreté car bébé ressent l'humidité.</p> | <p>MOTIFS : Couleurs et gaieté.</p> |

Plus d'infos sur : www.bep-environnement.be

Prime pour utilisation des langes lavables et réutilisables

NOUVEAU - OCTROI D'UNE PRIME COMMUNALE VISANT À FAVORISER L'UTILISATION DES LANGES LAVABLES ET RÉUTILISABLE



Dès le 1er janvier 2021, les langes d'enfants devront être jetés dans la poubelle des ordures résiduelles (sac payant ou conteneur à puce, suivant les communes), comme les langes pour adultes qui étaient déjà collectés avec les déchets résiduels et ce conformément à l'information parue sur le site du BEP Environnement (<https://www.bep-environnement.be/langes2021/>).

Saviez-vous que l'utilisation des langes jetables représente près d'une tonne de déchets par enfant ? Face à ce constat, réfléchir à l'utilisation des langes « réutilisables » ou « lavables » vaut la peine ! Ces couches sont non seulement plus saines, mais coûtent et polluent également beaucoup moins que les couches jetables.

**Vous avez un enfant de moins de 3 ans ?
Vous utilisez des langes lavables et réutilisables pour votre enfant ?**

Alors, notre Commune peut vous apporter une aide financière...

Un lange lavable se définit comme un système de couche réutilisable, composé d'une partie imperméable, la culotte de protection (en polyuréthane, polyester ou laine vierge) et d'un matelas absorbant en fibre végétale (coton, bambou ou chanvre) éventuellement doublé (insert et couche) ainsi que d'un voile de protection en papier jetable.

Cette prime est constituée d'un remboursement, alloué en une fois, à hauteur de 50 % du montant total de l'achat relatif aux couches lavables.

Ce remboursement est plafonné à **40,00 euros**. Plusieurs preuves d'achat peuvent être cumulées pour atteindre le plafond de remboursement.

La prime est demandée par le père, la mère ou le tuteur légal de l'enfant. Le demandeur et son enfant doivent être inscrits au registre de population de la Commune. Sous peine de forclusion, la demande de prime doit être introduite auprès de l'administration communale avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de 3 ans. La(les) preuve(s) d'achat peut(vent) être datée(s) jusqu'à six mois avant la naissance de l'enfant.

Pour bénéficier de cette prime, le demandeur doit fournir :

- le formulaire de demande disponible sur le site www.doische.be
- une(des) preuve(s) d'achat en original
- une copie de la composition de ménage précisant la date d'inscription de l'enfant au registre de population de la Commune.

Exploitation d'un restaurant/brasserie

APPEL À CANDIDATURE - BAIL COMMERCIAL

Notre Commune est propriétaire d'un immeuble sis au 108, rue Martin Sandron à Doische, à proximité de la Maison communale et situé dans le centre du village le long de l'axe principal. Il est proposé d'y développer une activité de restauration de moyenne gamme, de préférence de type brasserie/restaurant.

L'appel à candidatures lancé par la Commune de Doische a pour objet l'exploitation sous la forme d'un bail commercial, d'un restaurant/brasserie au sein de cet immeuble.

Dans ce cadre, le Conseil communal a, en séance du

28 décembre dernier, approuvé le cahier des charges reprenant les conditions de cet appel à candidature. Outre les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, l'originalité et la plus-value pour le centre du village, l'intégration de l'offre de restauration dans le tissu économique de Doische et de ses villages et les périodes d'ouverture de l'établissement feront partie des critères de sélection du candidat.



Intéressé ?

Le dossier de candidature est disponible au Secrétariat communal, auprès de Monsieur Sylvain Collard, Directeur général, ou en téléchargement sur le site www.doische.be.

L'offre doit être envoyée par lettre recommandée ou déposée contre accusé de réception au secrétariat communal, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische, **pour le 26 février 2021**.

Plus d'infos ?

Sylvain Collard
 Directeur général
 Tél. : 082 21 47 33
 Courriel : sylvain.collard@doische.be
 Site web : www.doische.be

Collecte des papiers-cartons en conteneur

A DOISCHE, LA COLLECTE DES PAPIERS-CARTONS EN CONTENEUR, C'EST DÉSORMAIS POSSIBLE !

La collecte des papiers-cartons en conteneur, c'est possible !

Jusqu'à ce jour, les papiers-cartons devaient être présentés à la collecte soit dans des cartons, soit ficelés en piles. Les bacs en plastique divers et variés utilisés par certains étaient interdits. Nous vous proposons une nouvelle solution (facultative) : un conteneur 240L standardisé.

- Pour réduire les risques en cas de pluie et/ou de vent
- Pour faciliter la manutention pour vous et les chargeurs

Jusqu'à ce jour, les papiers-cartons devaient être présentés à la collecte soit dans des cartons, soit ficelés en piles (les bacs divers et variés parfois utilisés ne sont pas autorisés).

Une nouvelle solution (non obligatoire) est à présent possible !

Un conteneur 240L standardisé.

Avantages :

- Augmente le confort des citoyens : plus besoin de trouver un contenant ou de ficeler les piles de papiers/cartons ;
- Facilite la manutention pour vous et les chargeurs ;
- Réduit les risques en cas de pluie et/ou de vent ;
- Améliore la propreté publique.
- Ce conteneur ne comporte pas de puce, il est donc primordial d'identifier celui-ci par un autocollant reprenant par exemple le numéro d'habitation ou par tout autre moyen.

Comment obtenir le conteneur ?

Un formulaire est à compléter et à nous retourner, par courriel (info@doische.be) ou par courrier postal : il est disponible sur le site internet communal www.doische.be.

Vous pouvez effectuer le paiement (30,00 €) par virement sur le compte **BE13 0910 1225 2139**, (GKCCBEBB), avec en communication libre : **Achat poubelle jaune + son nom + prénom** (sa dénomination s'il s'agit d'une personne morale). Une fois le paiement réceptionné, le Service des Taxes est averti et vous contacte afin de convenir du jour de l'enlèvement ou de la livraison). La livraison est possible moyennant 10,00 € supplémentaires.

Comment utiliser le conteneur ?

- Il pourra être sorti avant 7h le matin du jour de la collecte ou la veille au soir après 18h (en juillet et en août, les collectes commencent dès 5h) ;
- Il devra être placé de façon visible en bord de voirie et ne pas gêner le passage (en cas de chantier dans votre rue, placez les déchets en début de chantier)
- Le conteneur devra être rentré le soir ;
- Le conteneur devra contenir exclusivement des papiers et/ou des cartons propres.
- Ne sont pas admis, les papiers souillés ou gras, le papier aluminium, le papier cellophane, le papier peint, les films en plastique, ...
- L'utilisation de ce conteneur est facultative et gratuite, le coût du ramassage des papiers et cartons étant compris dans la partie forfaitaire de la taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers et y assimilés. Les personnes qui n'acquiescent pas le conteneur, continueront à présenter les papiers-cartons comme avant (dans des cartons ou ficelés en piles)

Avis d'enquête publique

Le collège communal fait savoir que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme. Les demandeurs sont M. CORNETTE Guido et Mme COLIN Carine demeurant rue d'Anthée 3A à 5620 MORVILLE. Le terrain concerné est situé rue Basse Voye à 5680 VODELEE, cadastré section A n° 200^e 193d et 192b.

Le projet consiste en :

- **la construction d'une maison d'habitation** et présente les caractéristiques suivantes : le projet nécessite une annonce de projet pour le motif suivant : art.R.IV.40-2 §1^e 2^o du Code du Développement territorial (CODT) « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; »
- **la suppression d'une partie du sentier vicinal n° 30** et présente les caractéristiques suivantes : le projet nécessite une enquête publique prévue aux articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : rue Martin Sandron 114 à 5680 DOISCHE :

- les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous ;

- les samedis 23, 30 janvier et 05, 12 février 2020. Pour les consultations ces samedis, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme, téléphone : 082 21 47 34, mail : isabelle.laurent@doische.be

L'enquête publique est ouverte le 19/01/2021 et clôturée le 17/02/2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- **par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Martin Sandron 114 à 5680 DOISCHE**
- **par télécopie au numéro : 082 21 47 31**
- **par courrier électronique à l'adresse suivante : isabelle.laurent@doische.be**
- **remises au service de l'urbanisme dont le bureau se trouve rue Martin Sandron 114 à 5680 DOISCHE.**

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique relative au dossier sous réf. PU/37/20/A/IL

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme LAURENT Isabelle ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue Martin Sandron 114 à 5680 DOISCHE, le 17/02/2021, à 12h.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Mme LAURENT Isabelle dont le bureau se trouve rue Martin Sandron 114 à 5680 DOISCHE.



MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Tous les Jeudis

14h30-18h30

Parking communal

Port du masque obligatoire pour tous

LA CHRONIQUE DES 10 VILLAGES


Foyer Culturel
Doische
ASBL

PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS DU CENTRE CULTUREL DE DOISCHE
Rue Martin Sandron 124 - 5680 Doische
Tél: 082/21.47.38 | Fax: 082/6790.27
E-mail: centre.culturel.doische@skynet.be
FOYERCULTURELDOISCHE.WORDPRESS.COM

FEVRIER 2021

 /centreculturel.dedoische

Expo photo - Scènes de vie à Doische

En raison des mesures sanitaires, nous avons été contraints de suspendre l'exposition issue du concours photo réalisé en 2020. En complément des photos "coups de cœur" mises à l'honneur sur la page de garde, nous vous partagerons 4 photos par mois en miniature ci-dessous.





DÉCOUVERTE DU SMARTPHONE

LE CENTRE CULTUREL DE DOISCHE VOUS INVITE À LA



27 FÉVRIER 2021

Au Foyer culturel de Doische

Vous venez de recevoir ou d'acheter un nouveau smartphone ? Vous avez envie de l'appivoiser, de pouvoir vous familiariser avec son utilisation, d'utiliser les applications les plus en vogue et surtout celles qui vous faciliteront la vie. Alors n'hésitez plus. Inscrivez-vous vite à cet atelier d'initiation. Bienvenue à tous!



À 10H ET À 13H30 - GRATUIT

4 personnes maximum/atelier

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

AU 082/214 738

STAGE DE CARNAVAL

DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE

**POUR LES 6-12 ANS
60€/SEMAINE**

**2021
DU 15 AU 19
FÉVRIER**

DE 9H À 16H



MATAGNE-LA-GRANDE

PLONGER DANS LES MYSTÈRES DE LA SCIENCE ET ESSAYER DE COMPRENDRE CE QUI SE PASSE AUTOURS DE NOUS. RENTRER DANS LES SECRETS DE L'EAU, DE L'AIR, DE LA PHYSIQUE, DU SON ET DE LA LUMIÈRE. PAR LE BIAIS D'EXPÉRIENCES, DE JEUX ÉDUCATIFS ET D'ACTIVITÉS CRÉATIVES, NOUS TENTERONS DE COMPRENDRE POURQUOI ET COMMENT LES ÉLÉMENTS NATURELS ET L'ÉNERGIE SOLAIRE SONT À LA BASE DE LA VIE SUR TERRE.



**RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES AVANT LE 10 FÉVRIER
AU CENTRE CULTUREL DE DOISCHE**

082/214 738



PARTAGE DE GRAINES ET DE PLANTS

LE CENTRE CULTUREL DE DOISCHE VOUS INVITE AU



13 FÉVRIER 2021

Au Foyer culturel de Doische



DE 9H À 12H
GRATUIT

Pour la Saint-Valentin, offrez-vous plutôt des cadeaux de la nature! Apporter vos graines ou vos plants et repartez avec d'autres! Pas de semence hybride F1 ni de plant issu de culture avec engrais chimiques. Bienvenue à tous!

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

AU 082/214 738



Bienvenue dans mon jardin

Le Centre Culturel de Doische vous propose



20 Février *Faire ses semis à Romerée*

06 Mars *Taille et rénovation des fruitiers à Vireux-Molhain*

27 Mars *Entretien d'un verger à Matagne-la-Grande*

17 Avril *Haies fruitières et médicinales à Romerée*

5€/atelier - de 9h30 à 12h

Inscriptions obligatoires

au 082/214 738

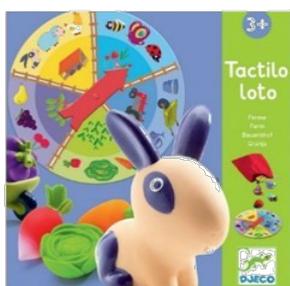
Du nouveau à la ludothèque

En raison des mesures sanitaires liées à la crise du Coronavirus. Merci de prendre rendez-vous avec la ludothécaire si vous désirez tester des jeux
082/214 738



Tactilo loto (Djeco) : à partir de 3ans

Jeu de découverte tactile : retrouver tactilement un fruit, un animal, un légume ou un accessoire. C'est un jeu du toucher pour retrouver différents éléments de la ferme.



Bata plus (Djeco) : de 7 à 12 ans

C'est un jeu de bataille classique où l'on peut additionner jusqu'à 3 cartes pour



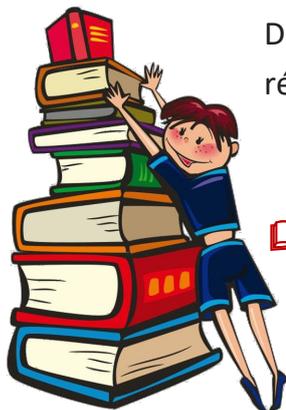
Papilio (Beleduc) : à partir de 4 ans

Sur une grande feuille au milieu d'une magnifique prairie de fleurs, quatre petites chenilles font un grand voyage vers la plus grande et la plus belle fleur de la prairie. Ici, la chance des dés décide dans quelle mesure, chaque piste progresse. Une fois sur la grande fleur, il suffit juste de trouver la bonne paire d'ailes, et la petite chenille se transforme en un beau papillon. Maintenant, celui-ci peut effectuer son vol de retour. Quel papillon va revenir en premier sur la grande feuille ?

Le tango de la tarentule (Gigamic) : à partir de 7ans

C'est un jeu d'observation et de réflexe qui va mettre beaucoup d'ambiance à votre table.





Dès ce 18 janvier 2021 la bibliothèque « Livre-Choix » du Foyer Culturel réouvre ses portes dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Horaire d'ouverture :

- 📖 **Mardi** : de 9h à 12h - de 13h à 15h. 📖 **Mercredi** : de 14h à 17h.
 📖 **Jeudi** : de 13h30 à 17h. 📖 **Vendredi** : de 9h à 12h.
 📖 **Samedi** : de 9h à 13h.



Mercredi 10 FEVRIER 2021

| Devant la Maison Communale | de 16h25 à 17h.

RENSEIGNEMENTS : 082/214.738

Bibliothèque « Livre-choix » biblitheque@ccdoische.be

CALENDRIER FEVRIER 2021

ACTIVITES DU FOYER (voir annonces)

Mer.10 : **DOISCHE** : Maison Communale : halte du BédéBus

Sam.13 : **DOISCHE** : Foyer Culturel : partage de graines et de plants en collaboration avec la locale des Eaux Vives des Amis de la Terre et SimpliciTerre

Du lun.15 au ven.19 : **MAT-LA-GRANDE** : salle Saint Laurent : stage de carnaval pour les 6 -12 ans

Sam.20 : **ROMEREE** : atelier « Bienvenue dans mon jardin »

Sam.27 : **DOISCHE** : Foyer Culturel : atelier « Découverte du smartphone »

MEDECINS DE GARDE

Depuis le 1er juillet 2011, le WE et les jours fériées, appelez le 1733 ou orientez-vous au poste de garde

PHARMACIES DE GARDE

Sam.06- dim.07 : Pharmacie LERICHE 082/ 688 199 - rue du Centre 30 à Flavion

Sam.13 - dim.14 : Pharmacie MOLITOR 060/347 464 - rue J. Chot 72 à Olloy/sur/Viroin

Sam.20 - dim.21 : Pharmacie Familia 082/ 645 114 - rue Abbé Dujardin 8 à Onhaye

Sam.27 - dim.28 : Pharmacie GEERINCK 082/ 677 307 - rue Grande 42 à Romedenne



ATTENTION : les articles et annonces destinés à la « Chronique des Dix Villages » du mois de mars 2021 **DOIVENT ÊTRE RENTRÉS AVANT LE 6 FEVRIER**
 Ceci afin de respecter les délais souhaités par l'imprimeur pour la mise en page .



FUNERAILLES

Willems-Leroy sprl

« Organisation complète de funérailles, inhumation, crémation, prévoyances décès, caveau, monuments »

Tél. 082 22 27 87 • www.willems-leroy.be

FUNÉRIUM
À HERMETON-SUR-MEUSE



Vidange
BL Débouchage

0494 40 87 28 0495 24 47 20



Vidange de fosses septiques
Inspection par caméra
Débouchage de canalisations
Nettoyage et vidange de citernes à eau



Entreprise agréée par la Région Wallonne

*Crépin
Catherine*

Infirmière à domicile
5620 Flavion

0496 80 93 46

Bill **BIKE**
VOTRE CHAMPION DU 2 ROUES

info@billbike.be • www.billbike.be • Tél. : 081/41 37 30



**VELOS ELECTRIQUES
EN STOCK**

VTT - COURSE
TREKKING - ENFANT

Rue de l'Eglise, 41 • 5170 LESVE

SCOTT - GRANVILLE - GIANT - HAIBIKE

AudiVie

Sylvie RAFHAY

*La liberté de recharger
n'importe où*

CHARGEUR ÉLÉGANT ET FONCTIONNEL

Glissé facilement dans une poche ou dans un sac à main, le plus petit chargeur haut de gamme protège vos aides auditives où que vous alliez.



VEROPTIQUE Rue de France 27, 5600 Philippeville

071 66 75 78

VÉTÉRINAIRE À DOMICILE

0472 11 86 08

Rue Martin Sandron 42
5680 Doische
veterinaire.fain@gmail.com

